

VILLE DE TONNAY-CHARENTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 09 décembre 2024
 2024/097bis

Le neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, à la mairie de Tonnay-Charente, le Conseil Municipal de la commune de Tonnay-Charente dûment convoqué en session régulière, s'est réuni sous la présidence de M. AUTHIAT, Maire.

Étaient présents : M. AUTHIAT, Mme PREVOS, M. NORMAND, Mme AZAIS, M. GARCIA, M. TEXIER, Mme RAINJONNEAU, M. JUSTINIEN, M. LATOUR, M. MACHEFERT, M. ORÇONNEAU, Mme BILLONNEAU, M. BESSONNET, M. BOURBIGOT, Mme DIAS DE VASCONCELOS, M. PERTUS, M. CATTIEZ, Mme PERIER, M. TROALE

Étaient absents représentés :

Mme LE CREN	pouvoir à	Mme PREVOS
Mme ROUSSEAU	pouvoir à	M. JUSTINIEN
M. PENOT	pouvoir à	M. LATOUR
Mme MARTY	pouvoir à	M. MACHEFERT
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme AZAIS
M. GUIGNOUARD	pouvoir à	Mme RAINJONNEAU
Mme MINEAU	pouvoir à	Mme PERIER
Mme MARESE	pouvoir à	M. GARCIA
Mme MONTEIRO	pouvoir à	M. TEXIER

Était absente : Mme VENOT

Madame AZAIS est nommée secrétaire de séance et accepte cette fonction.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19 - Nombre de votants : 28
 Abstention : 1 - Contre : 0 - Pour : 27
 Date de convocation : 03 décembre 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2024/097 AU TITRE D'UNE ERREUR MATÉRIELLE - TARIFS MUNICIPAUX - CENTRE RICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu les régies de recettes de la commune,

Vu le bail emphytéotique en date du 12 septembre 2024 pour une durée de 99 ans,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de location des différentes salles qui composent le Centre Richard,

Considérant la nécessité de faire corrélés les tarifs de locations avec les tarifs de la commune,

Considérant qu'il convient d'acter les tarifs pratiqués précédemment par le Centre Communal d'Action Sociale pour la période du 12 septembre à la date d'adoption de la présente délibération,

Monsieur ORÇONNEAU propose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Abstention : M. BOURBIGOT

- **INDIQUE** que les tarifs municipaux pour les équipements du Centre Richard sont les mêmes que ceux pratiqués par le CCAS pour la période du 12 septembre au 31 décembre 2024. Les tarifs sont les suivants :

AUDITORIUM + SONO (174 personnes)

➤ Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif)	
Journée/soirée	94,00 €
Week-end	94,00 €

- Associations extérieures et entreprises

Journée/soirée	188,00 €
Week-end	188,00 €

VERANDA + CUISINE (50 assis + 100 debout)

- Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif) et habitants de TC

Journée	87,50 €
Week-end	87,50 €
- Associations extérieures, entreprises et habitants hors commune

Journée	175,00 €
Week-end	175,00 €

SALLES DE REUNION - 1er étage (salle 1 - 40 personnes / salle 2 - 20 personnes)

- Associations communales (activités à but lucratif)

Journée	11,00 €
Week-end	11,00 €
- Associations extérieures et entreprises

Journée	16,00 €
Week-end	16,00 €

SALLE VOUTEE - pour les associations communales uniquement

- Forfait mensuel salle voutée pour une utilisation à l'année (1 journée par semaine)
46,50 €

- **ADOPTE, à compter du 1^{er} janvier 2025**, les tarifs de location des équipements du Centre Richard pratiqués par la Commune comme suit :

- L'utilisation par les associations locales du centre Richard est gratuite pour les manifestations sans but lucratif.
- La première utilisation d'un de ces équipements, par une association locale, pour une manifestation à but lucratif, est gratuite.
- Les cautions seront demandées même si la salle est louée à titre gratuite.
- Les tarifs semaine s'entendent du lundi au jeudi.

Forfait ménage si remise en état négligée 75,00 €

AUDITORIUM + SONO (174 personnes)

- Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif)

Journée/soirée	94,00 €
Week-end	110,00 €
- Associations extérieures et entreprises

Journée/soirée	188,00 €
Week-end	210,00 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels

Journée	gratuit
Week-end	gratuit

Caution 800 €

VERANDA + CUISINE (50 assis + 100 debout)

- Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif) et habitants de TC

Journée	70,00 €
Week-end	100,00 €
- Associations extérieures et entreprises

Journée	120,00 €
Week-end	250,00 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels

Journée	gratuit
Week-end	gratuit

Caution 600,00 €

SALLES DE REUNION - 1er étage (salle 1 - 40 personnes / salle 2 - 20 personnes)

- Associations communales (*gratuité pour les associations Tonnacquoises à caractère social, culturel et sportif, les organismes publics, les syndicats et partis politiques pour des manifestations non payantes et/ou d'intérêt général à entrée non payante ou non lucrative*)

Journée	gratuit
Week-end	gratuit
- Associations communales (activités à but lucratif)

Journée	40,00 €
Week-end	60,00 €
- Associations extérieures et entreprises

Journée	60,00 €
Week-end	80,00 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels

Journée	gratuit
Week-end	gratuit

Caution 200,00 €

SALLE VOUTEE - Indisponible**- INDIQUE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.Le secrétaire de séance
Françoise AZAIS

Le Maire de Tonnay-Charente soussigné
Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Publié le 08/01/2025
Télétransmis le 08/01/2025Pour extrait certifié conforme
Tonnay-Charente le 20/12/2024
Le Maire,
Éric AUTHIAT


AR Prefecture

017-211704499-20241209-DELIB_2024_097B-DE
Reçu le 08/01/2025
Publié le 08/01/2025